



WMO OMM

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 11859/2024/I/ONM

Notre réf.: 11859/2024/I/ONM

24 juillet 2024

- Objet: Invitation à l'atelier de formation (hybride) pour la Région I sur les fonctions et les outils des centres régionaux du Système mondial intégré d'observation de l'OMM (WIGOS) pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique du Nord (Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie, 7-9 octobre 2024)
- Suite à donner: Confirmer la participation des représentants de votre pays de préférence avant le **10 septembre 2024**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à l'aimable invitation du Service météorologique tanzanien (TMA), l'OMM organise l'atelier susmentionné, au format hybride, à Dar es-Salaam, du 7 au 9 octobre 2024.

L'objectif de cet atelier est d'améliorer les connaissances et les compétences des correspondants nationaux concernés des Membres d'Afrique de l'Est et d'Afrique du Nord qui ne participent pas encore aux opérations des centres régionaux du WIGOS, afin qu'ils utilisent efficacement les outils du WIGOS dans le contexte des fonctions de ces centres, conformément aux rôles et responsabilités définis tant pour ces correspondants nationaux que pour ces centres. Les 10 et 11 octobre, les représentants des centres régionaux du WIGOS existants et potentiels de la Région se réuniront au même endroit. Veuillez noter que de plus amples informations, notamment les détails logistiques et le programme de l'atelier, seront publiées en temps voulu sur la [page Web de l'atelier](#).

Cet atelier s'adresse principalement aux correspondants nationaux pour le Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS (WDQMS) d'Afrique de l'Est et d'Afrique du Nord et au personnel des centres candidats au statut de centres régionaux du WIGOS. D'autres experts nationaux participant aux activités liées au WIGOS, tels que les correspondants nationaux pour le WIGOS et les correspondants nationaux pour OSCAR/Surface, sont également invités à participer à l'atelier (7-9 octobre 2024), en principe à distance, ou en personne s'ils remplacent le correspondant national pour le WDQMS. Sur demande, l'OMM prévoit d'accorder une assistance financière à un nombre limité de participants pour la prise en charge de leurs frais de voyage et de séjour (versement d'une somme forfaitaire).

Afin de faciliter les préparatifs de l'atelier, nous vous demandons de bien vouloir revoir les renseignements relatifs à votre correspondant(e) national(e) désigné(e) pour le WDQMS et nous faire part de toute mise à jour le plus rapidement possible. Vous souhaiterez peut-être revoir également à cette occasion les renseignements relatifs à votre correspondant(e) national(e) pour le WIGOS et votre correspondant(e) national(e) pour OSCAR/Surface et nous faire part de toute mise à jour éventuelle. La liste des correspondants nationaux actuels pour le WDQMS et leur mandat peuvent être consultés sur la [page Web du WIGOS](#).

Aux: Représentants permanents des Membres du Conseil régional I (Afrique) de l'OMM ci-après: Algérie, Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, État de Libye, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Seychelles et Tunisie (distribution limitée).

cc: Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'OMM
Correspondants nationaux pour le WDQMS

Veuillez confirmer la participation de votre correspondant(e) national(e) désigné(e) dès que possible, mais de préférence avant le **10 septembre 2024**, par courriel à M. Abubakr Salih Babiker, du Bureau régional et Bureau de représentation de l'OMM pour l'Afrique (ababiker@wmo.int), en indiquant si l'intéressé(e) participera à distance ou en personne et, dans l'affirmative, s'il/elle sollicitera une assistance financière sous la forme d'une prise en charge des frais de voyage et d'une indemnité journalière de subsistance. Si l'OMM prend en charge les frais de voyage, les dispositions nécessaires seront prises par le Secrétariat et les participants en seront avisés en temps voulu.

Concernant l'assurance des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaires, je tiens à attirer votre attention sur les dispositions suivantes:

Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

Enfin, je saisiss cette occasion pour vous remercier du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, qui nous est très précieux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ko Barrett
pour la Secrétaire générale